



Indonésie

Categories : [Gestion de Portefeuille](#)

Date : vendredi 6 janvier 2017

Entrée en vigueur d'une nouvelle loi en Indonésie depuis le 26 novembre 2016 avec comme principales modifications : la possibilité de déposer des marques non traditionnelles (tri-dimensionnelles, sonores, hologrammes), la protection des indications géographiques, la possibilité de céder des marques déposées et plus seulement des marques enregistrées, la possibilité pour les propriétaires de marques qui ont été reconnues comme étant notoires dans des décisions judiciaires antérieures d'intenter des actions en contrefaçon, et ce même en l'absence de marques enregistrées en Indonésie, l'ouverture d'une période de grâce de 6 mois après le renouvellement, l'ouverture d'une procédure d'enregistrement accéléré (passage de l'examen formel- publication dans les 2 semaines après le dépôt- délai d'opposition de 2 mois au lieu de 3 mois). Le tout étant assorti d'une augmentation des taxes.